



Genève, le 14 janvier 2008

## Procès - verbal de l'Assemblée des Délégués du 13 décembre 2007

**Lieu :** Uni-Mail salle R160  
**Heures :** 20h00 à 22h45

**APE présentes :** Aire, Aire-la-Ville, Anières, Avully, Beaulieu-Grottes-Crochettes, Chêne-Bougeries, Collex-Bossy, Corsier, Jacques-Dalphin, Jonction, Lignon, Thônex, UCE Bossons, Vieusseux-Franchises

**APE Excusées :** Cayla-Jardin-du-Rhône, Geisendorf, Gy, Lully-Sézenove, Meinier, Meyrin-Cointrin, Presinge, Vernier-Village, Versoix

**Comité GAPP :** Richard Alberici, Stéphanie Baron Levrat, Beata Godenzi Rasmussen, Anne Thorel Ruegsegger, Ambre Lavanchy (stagiaire)

**Excusée :** Sandra Capeder

**Invité :** Jean-Paul Biffiger

**Présidence de la séance :** Comité

**Procès-verbal:** Ambre Lavanchy

### 1. Accueil

Modification de l'ordre du jour : Stéphanie propose que l'assemblée commence par la partie consacrée au SMP. L'Assemblée sur le GIAP aura lieu le 31 janvier. Elle souhaite la bienvenue à l'APE Lignon et à Mr Jean-Paul Biffiger, directeur adjoint du SMP.

### 2. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

Ok

### 3. Approbation du PV de l'AD du 20 septembre et du 1<sup>er</sup> novembre

L'approbation des PV ne peut pas se faire car Aire, Aire-la-Ville, Thônex et UCE Bossons n'ont pas reçu l'Ordre du Jour et les PV. Mais Ambre va leur envoyer tous les documents demain et s'il n'y a pas de remarques, ils seront approuvés le lundi 17 décembre tacitement.

### 4. Service médico-pédagogique (SMP)

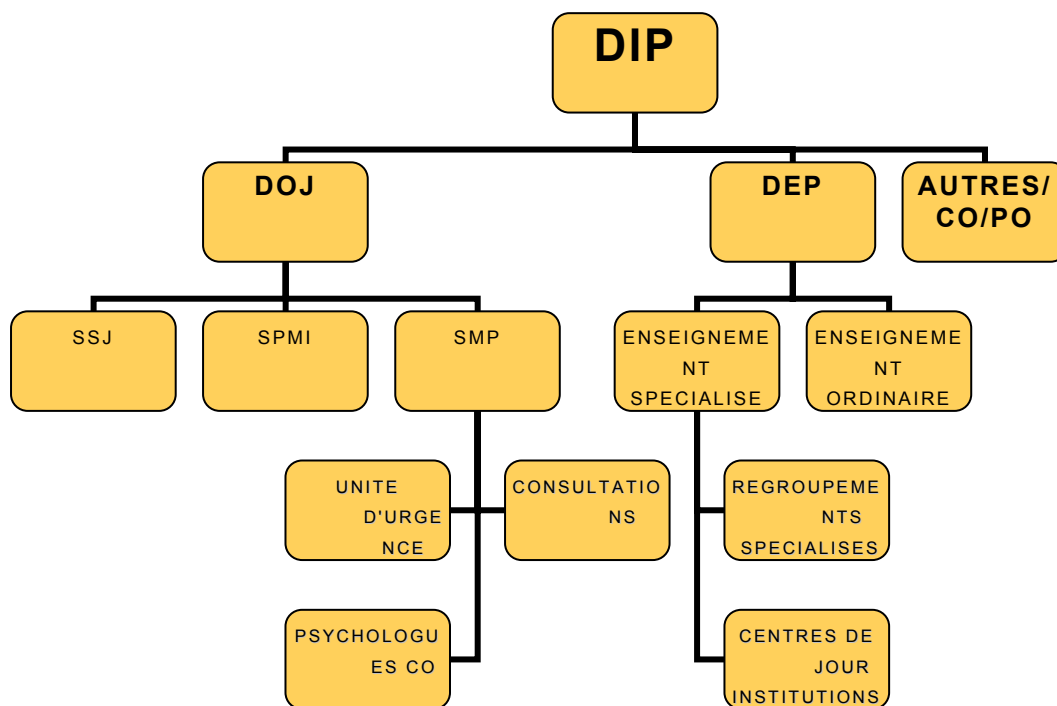
Présentation du service par M. Jean-Paul Biffiger, directeur adjoint du SMP

Mr Biffiger remercie le GAPP de l'avoir invité. Il présente en premier le SMP, puis ensuite il y aura des questions.

Le projet principal du SMP est le contact régulier entre l'école, la famille et les institutions. L'école doit travailler avec la famille et le SMP. Il donne des exemples de pressions mises sur les familles qui ont fort heureusement conduit l'institution à s'adapter.

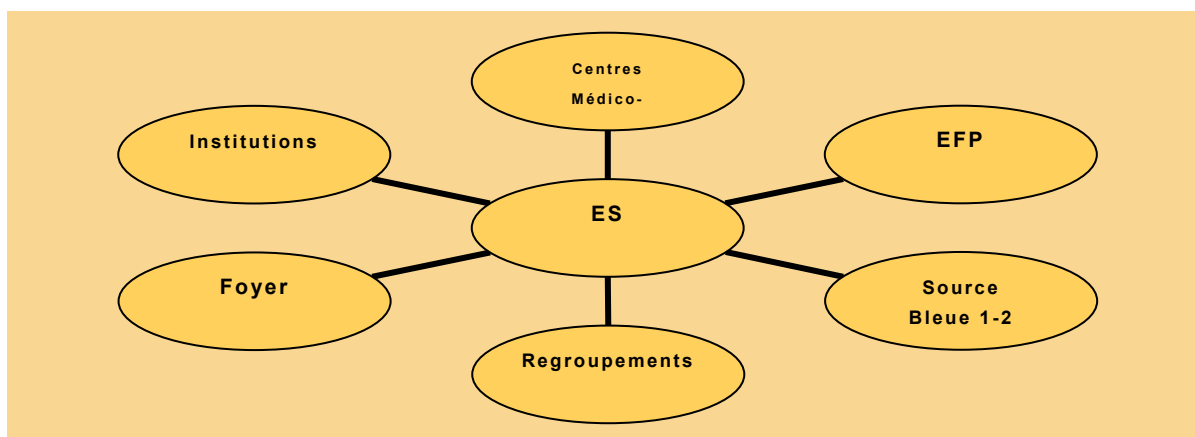
Le SMP et l'Enseignement Spécialisé sont deux choses différentes. Le SMP appartient au Service de la jeunesse et l'Enseignement Spécialisé dépend de l'école primaire. Mr Biffiger a deux postes en fait : Directeur adjoint du SMP et Responsable de l'Enseignement Spécialisé. Mais le SMP et l'Enseignement Spécialisé dépendent du même département : le DIP. Ceci est une spécificité de Genève. Ainsi, les élèves spéciaux appartiennent au DIP et ne sont pas des élèves à part. Ils doivent bénéficier d'une bonne éducation et d'une bonne prise en charge de même que d'une bonne intégration. L'Enseignement Spécialisé doit toujours se battre pour obtenir des bons locaux et un bon enseignement. Ces élèves ont aussi droit à des aides, des enseignants voire des éducateurs formés.

Tableau récapitulatif :



Source : SMP

Structures de l'enseignement spécialisé :



Source : SMP

EFP : école de formation professionnelle et ES : Enseignement Spécialisé

Cette double appartenance a permis une double prise en charge. Le Service de la Jeunesse a donné les moyens d'agir en amont et en aval avec la mise en place de structures comme les foyers et les écoles de formation professionnelle pour les jeunes, etc.

Le modèle se veut intégratif, telle est la collaboration décidée avec l'école. Avant si un enfant avait des problèmes, on pensait automatiquement à l'enseignement spécialisé. Aujourd'hui, on mise sur la collaboration avec les inspecteurs pour réfléchir sur toutes les solutions possibles afin d'éviter à l'enfant d'entrer dans le spécialisé.

A l'heure actuelle, 21 écoles ont des classes spécialisées dans leur établissement. Dans ce cas, on vise l'intégration des enfants dans l'école. 50% des enfants quittant les classes spécialisées vont au Cycle d'Orientation sans retour au SMP.

Le placement dans l'enseignement spécialisé est un placement positif : c'est important de le noter. Ce placement n'est ni un échec ni un isolement de l'enfant.

### **1) maintien 2) réintégration 3) placement positif**

Aujourd'hui, l'enseignement spécialisé n'est pas équivalent à un échec mais est une chance pour l'enfant. Il y a plusieurs étapes qui doivent être franchies entre l'école primaire et l'enseignement spécialisé :

Première étape importante : la rencontre des deux inspecteurs - l'inspecteur ordinaire et celui spécialisé – avec les parents. L'inspecteur ordinaire dit aux parents que, malgré tous les aménagements mis en place pour maintenir l'enfant dans l'école, celui-ci continue à avoir des difficultés. A cet instant, l'inspecteur spécialisé prend le relais. L'enfant doit pouvoir bénéficier du placement en enseignement spécialisé : ceci doit rester positif. Puis, il faut réfléchir à la structure la plus adaptée dans le spécialisé. Cette étape est primordiale.

La principale préoccupation est que l'enfant ne fasse pas une carrière dans le SMP. Aujourd'hui, les structures sont pleines. La venue d'un enfant au SMP doit être considérée comme un passage avant de réintégrer l'école *normale* .

Actuellement, 1400 enfants sont dans des structures spécialisées. Un enfant sans difficulté saura lire même si l'enseignant est mauvais mais les enfants du SMP diffèrent. Le travail du SMP est d'inventer sans cesse des choses diverses pour arriver à faire que l'enfant puisse lire. Il faut définir des objectifs et des moyens qui ont un sens pour l'enfant. Il faut lui donner des activités qui lui procurent aussi du plaisir. Il y a deux types d'enfants accueillis soit ceux qui n'ont jamais atteint le primaire soit ceux qui en sont partis.

Plan cantonal : deux priorités sur les treize de Mr Charles Beer concerne le SMP :

L'intégration des personnes handicapées :

*« L'instruction publique appliquera avec résolution et discernement le droit à l'intégration des enfants handicapés. Il consiste à favoriser l'accès au système scolaire et à ses prestations dans toutes les filières de formation. »*

Et lutter contre l'échec scolaire :

*« L'ambition que chaque jeune obtienne un diplôme reconnu passe par la garantie de l'acquisition des compétences scolaires de base, ainsi que par un renforcement des processus d'orientation à tous les niveaux.*

*Les dispositifs qui permettent une détection précoce des difficultés scolaires dès les premières années de scolarité seront renforcés et harmonisés.*

*Les actions de lutte contre l'échec scolaire seront coordonnées et les initiatives de terrain dont les résultats s'avèrent concluants, étendues. »*

Source : SMP/DIP

Deuxième volonté politique : la loi sur l'intégration. La rédaction du projet de loi pour les enfants handicapés est une volonté politique.

Projet présenté par les députés:

Mme et MM. Christian Brunier, Alain Charbonnier,  
Anne-Marie von Arx-Vernon, Ariane Wisard-Blum  
et Jeannine de Haller

Date de dépôt: 2 décembre 2003

Messagerie

**Projet de loi  
sur l'intégration scolaire des élèves handicapé-e-s**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Chapitre I Principes généraux et définitions**

**Art. 1 But**

1 La présente loi a pour but de favoriser l'intégration scolaire des élèves  
handicapé-e-s.

2 Elle règle, en complément de la législation fédérale et cantonale existante,  
l'action de l'Etat en la matière.

**Art. 2 Principe**

Les dispositions légales prévues dans la loi sur l'instruction publique sont  
applicables aux élèves handicapé-e-s, en tenant compte de la meilleure  
intégration possible.

**Art. 3 Définition**

Au sens de la présente loi, on entend par élève handicapé-e tout enfant en âge  
de scolarité obligatoire dans l'incapacité d'assumer par lui-même tout ou  
partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une  
déficience, congénitale ou non, entraînant des limites de capacités physiques,  
mentales, psychiques ou sensorielles.

**Projet de loi sur l'intégration des mineurs handicapés ou à besoins spéciaux (C 1 12)**

adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance de ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de notre  
considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Pierre-François Unger

Source: SMP

La réforme de la péréquation financière et nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT) fut votée en 2004. Mr Beer demande de reprendre le projet initial et de le mettre en lien avec la péréquation visant à favoriser toutes les mesures d'intégration. Le nouveau projet est un projet de loi sur l'intégration de tous les enfants et adolescents à besoins spéciaux. Aujourd'hui, deux projets de lois sont en veilleuse. Les députés ont voté l'entrée en matière mais pas encore voté les lois. Celles-ci devraient être votées car elles vont dans le sens de la RPT.

Mr François Longchamp et Mr Charles Beer ont décidé que la SGIPA et Clairbois, avant subventionnés par le DASS (département de l'action sociale et de la santé), seront subventionnés par le DIP en ce qui concerne les jeunes de 0 à 20 ans.

Dès 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec l'entrée en vigueur de la RPT, la prise en charge de l'Enseignement Spécialisé (= prise en charge précoce, logopédiste, psychomotricité, enseignement spécialisé) devra être faite par le canton non plus par la Confédération au niveau financier. Après trois ans, le canton devra être à même de financer cette prise en charge de la même manière que la Confédération. L'avenir est incertain.

Accord intercantonal : les cantons se sont mis d'accord sur la terminologie et les standards de qualité : ceci fut voté. Mais la reconnaissance des diplômes et les critères d'évaluation et de diagnostics (procédure d'évaluation) ne sont pas encore votés. Il existe une réelle volonté de travailler en collaboration étroite afin de pouvoir intégrer un enfant dans n'importe quel canton sans difficulté.

Le point fort de la RPT est de poser la question : que sera l'enseignement spécialisé après la période transitoire (2008-2010). Il faudra aussi trouver les mêmes moyens qu'avant. En 2011, le moment sera venu de définir ce qu'est l'Enseignement Spécialisé dans le canton et de voter son concept.

Nouveau Mandat : Mr Beer a demandé à l'école primaire de se pencher sur un nouveau mandat de l'enseignement primaire qui a débouché sur les conseils d'établissement. Il a aussi voulu un nouveau mandat de l'Enseignement Spécialisé.

#### Questions :

**Richard Alberici :** Aux Genêts il y a trois ans l'association « ensemble » devait faire des travaux dans ses locaux. Ainsi, l'école « La petite Arche » est venue dans notre école. Deux classes spécialisées se sont installées dans l'école primaire. L'APE Genêts a décidé de faire venir les parents de ces enfants pour discuter. Ces parents étaient heureux d'amener leurs enfants dans une école normale et non plus dans une école spécialisée, etc. L'intégration fut bien réussie.

L'APE n'a pas dit que des classes spécialisées venaient aux autres parents afin d'éviter des préjugés et ainsi l'intégration fut peut-être mieux réussie.

**Jean-Paul Biffiger :** Rien ne fut préparé aux Genêts. C'est donc une infrastructure différente qui est venue se greffer et pour finir tout s'est bien passé. Ces enfants ont besoin peut-être d'être au milieu des autres enfants. Ce sont des élèves qui appartiennent au DIP.

**APE Corsier :** Y a-t-il des structures qui sont en mises en place pour accueillir ces enfants dans ce genre de cas afin d'éviter que les enfants se fassent maltraiter par les autres enfants ?

**Jean-Paul Biffiger :** Généralement les éducateurs restent dehors pendant les récré.

Il y a un film qui sera projeté le 31 janvier sur ce sujet à l'auditorium ARDITI. Ce film s'adresse d'abord aux enfants. Quatre histoires d'enfants en difficulté ou avec un handicap sont racontées. Ce sont des fictions qui tentent de sensibiliser les personnes à l'intégration.

**Anne Thorel Ruegsegger :** Est-ce qu'on demande l'avis des enseignants quand il y a intégration dans leur école ?

**Jean-Paul Biffiger :** Question délicate : la loi dit que l'intégration doit se faire à tous les niveaux mais en premier lieu il faut une intégration de la personne...si ce n'est pas le cas, on ne force pas. Mais professionnellement, c'est intéressant d'avoir une intégration dans sa classe ou dans son école. Certes, ceci est plus difficile dans le secondaire car le professeur ne se voit pas comme un enseignant spécialisé mais comme un professeur d'une seule discipline. Il croit ne pas avoir les capacités pour le faire. Pour ceux qui accueillent en intégration sans être un enseignant spécialisé, il y a deux ou trois séminaires par année sur le sujet. Certains de nos enseignants sortent de nos institutions et collaborent avec l'école.

Quand on a intégré des élèves handicapées à Bois-Caran en 2004, on est venu avec nos enseignants.

**Beata Godenzi Rasmussen** : Le terme « besoins spéciaux » est utilisé en opposition avec « handicapés » mais que signifie-t-il? Comment se passe réellement l'intégration d'un enfant dans une école, quel est le suivi du SMP sur les enfants, la famille et les enseignants? La permanence : se développe-t-elle ? Parfois, le SMP s'arrête au bilan ne peut-il pas aller plus loin ? L'intégration portugaise ou albanaise a été dans certains cas mal faite car les enfants ont vite été envoyés dans le spécialisé et les parents n'ont pas compris pourquoi ?

**Jean-Paul Biffiger** : Besoin spécifique non besoins spéciaux...De tout temps à Genève on a parlé de besoins spéciaux sans se demander si un enfant percevait l'AI ou pas. On répond aux besoins. Dans d'autres cantons tout vient du privé l'approche est alors différente. A Genève dans les institutions privées sont placés les enfants qui ont l'AI. Genève parle de besoins spécifiques quand un enfant ne peut pas rester à l'école sans une structure spécifique.

Permanence : Aux Tattes, qui est une école du REP, on a créé des regroupements spécialisés. Dans ces écoles, il y a des permanences. Ce sont trois heures par semaine mises à disposition des enseignants afin qu'ils puissent discuter du cas d'un enfant ou de leur difficulté propre. Le Directeur d'une école REP ne parle pas à un inspecteur spécialisé d'un placement avant qu'il en ait discuté à la permanence avec les enseignantes et tenté d'autres solutions.

Pour le bilan : Parfois trop de demande et le SMP n'arrive pas toujours à suivre tout le monde. Aujourd'hui, au SMP, on ne garde que les enfants qui n'ont pas le droit aux remboursements de l'assurance. Autrement les autres enfants vont dans le privé. Cette année pour la 1<sup>ère</sup> fois en septembre pas de liste d'attente. Ceci est peut-être un effet de l'ouverture de 5 centres de jour, il y a deux ans.

Pour les migrants : il y a deux ans, le SMP a mis en place les « Sources Bleues » : deux structures (Libellules, Pâquis) comprenant des unités de mère-enfants migrants. Les mamans participent font des repas, etc. Ici, le travail est fait en amont afin d'éviter que leurs enfants aillent dans l'enseignement spécialisé. Ceci est donc un travail de prévention.

**APE Anières** : Les classes de Clairbois au Pt-Lancy n'arrive pas à se faire intégrer dans les nouveaux locaux du Petit-Lancy : Pourquoi ?

**Jean-Paul Biffiger** : Cela va arriver progressivement peut-être les choses vont se faire. Le problème est les locaux. Car à tout instant, si l'école a besoin des ces locaux, ils doivent s'en aller.

**APE Anières** : Comment faire si un enfant n'est pas autonome pour aller aux toilettes par exemple ? Les enseignants ne peuvent pas partir 15 min à chaque fois : faut-il alors quelqu'un ?

**Jean-Paul Biffiger** : Peut-être ce serait bien d'avoir une sorte de bourse pour payer des personnes d'appui.

**Olivier Baud, SPG** : Ici le problème n'est pas tant le cahier des charges que la question de la responsabilité. Un enseignant ne peut pas quitter la classe pour accompagner l'enfant aux toilettes, déjà se pose le problème de l'intimité alors comment faire ...

**Jean-Paul Biffiger** : Pour les enseignants spécialisés c'est possible ; car ils entrent dans une institution spécifique même si cela n'est pas dans leur cahier des charges.

**APE Anières** : Collaborez-vous avec les STAC - structure d'accueil - ?

**Jean-Paul Biffiger** : Oui mais les STAC dépendent de l'école primaire et non du SMP mais il y a une volonté de Mr Beer d'avoir une plus grande collaboration. En effet, les STAC sont une des ressources de l'école. Normalement, un enfant reste une année dans les STAC mais certains y font *carrière*. Pourtant si l'enfant ne sait pas la langue en une année peut-être que le problème réside ailleurs d'où l'importance de la collaboration du SMP et des STAC.

**APE Peschier/AFEPES** : Présentation AGEPEPES

En 2003 Peschier a eu un problème de déplacement de classes spécialisées. Les parents se sont mobilisés pour éviter ce changement. Aujourd'hui, il y a une bonne intégration. Cependant, les parents des élèves de classes spécialisées avaient beaucoup de questions sur l'avenir de leurs enfants. Mais, ils étaient isolés. Les parents des élèves de classes spécialisées n'habitent pas forcément dans le même quartier et ont donc peu de contact.

La décision fut prise de créer une association cantonale = Association Genevoise des Parents d'élèves de l'Enseignement Spécialisé privé et public. Le but est de viser large pour impliquer tout le monde.

Deux axes : soutien et informations aux parents et représentation dans diverses institutions etc. puis création d'un espace de parole tous les derniers jeudi du mois et un site internet : [www.agepes.ch](http://www.agepes.ch)

## 5. Secrétariat

**Anne Thorel Ruegsegger** : Commission handicap : Mme BUCHE et deux autres personnes étaient candidates. Mais cette commission est en veille pour le moment ; on reporte donc cette élection.

**APE Peschier/AFEPES** : Peut-être pas compris au départ l'élection car si nous allons dans cette commission c'est pour l'AGEPES et pour l'instant nous ne sommes pas membres du GAPP. Cependant, Mr Beer veut créer un siège pour l'AGEPES si la commission reprend. Ainsi, si c'est le cas le siège du GAPP serait pour une autre candidate.

**Anne Thorel Ruegsegger** : On reprendra la discussion en janvier voire à l'Assemblée Générale en mars si tout le monde est d'accord.

*Proposition acceptée par tous.*

Le site Internet et la gestion de votre page APE : en janvier login puis e-mail personnel pour chaque APE . Un test qui a réussi a été fait avec l'APE Genêts : [apegenets@gapp.ch](mailto:apegenets@gapp.ch). Il y a plusieurs choix quand aux futurs destinataires des e-mails soit tous les membres de l'APE les reçoivent soit juste le président (-e) APE, etc.

## 6. Communications des APE

**APE Collex-Bossy** : Question sur les devoirs et le GIAP. Ils ont discuté avec les animateurs du GIAP pour demander pourquoi les enfants ne peuvent pas venir au GIAP après les devoirs. Il leur a été répondu qu'il fallait en fait changer les statuts du GIAP pour faire évoluer la situation. Donc il nous faut ces statuts mais ils sont introuvables.

**Beata Godenzi Rasmussen**: Grand-Lancy a été invité par le directeur du REP pour savoir comment va se mettre en place les conseils d'établissements.

**Stéphanie** : Rencontre avec les Libellules à la demande du directeur de l'école car aimerait que l'APE Libellules se recrée maintenant que les Libellules sont dans le REP.

## 7. Communications du comité

### ▪ Rendez-vous GIAP

**Stéphanie Baron Levrat** : Depuis toujours le GAPP tente d'avoir une relation avec le GIAP. Chaque année, nous sommes auditionnés par le GIAP. La dernière fois fut en mars 2007. Nous avons été reçus par le comité et avons demandé à avoir des rencontres régulières. En juillet, il y a eu la première réelle rencontre avec Mme Howald où nous avons demandé une liste des noms des animateurs/rices du parascolaire. Mme Howald avait dit oui mais à la deuxième rencontre fin novembre ils étaient un peu méfiants quand à nous remettre cette liste. Nous désirons toujours ce document mais pour l'instant cela reste délicat. La question des devoirs au parascolaire semble donc difficile à aborder pour le moment.

C'est un dossier sur lequel nous comptons beaucoup mais où il est ardu d'avancer. Pour nous, l'objectif est d'avoir la liste des noms des animateurs/trices d'ici la fin de l'année. Le 31 janvier Mme Howald vient avec trois collaborateurs à notre assemblée. Il faut donc être présents et venir avec des questions pertinentes. Sera présent également le Président de la Fédération des cuisines et restaurants scolaires.

Pour les devoirs, la réponse du GIAP est qu'ils n'ont pas la possibilité d'attendre l'enfant pendant une heure. Ils ont en effet parfois d'autres activités - sortie piscine, etc. donc pour l'instant très difficile à démêler. De plus pas, ils n'ont pas assez d'encadrants ; le boulot est difficile dû au salaire et au horaires.

**APE UCE Bossons** : Des enseignants nous ont parlé des problèmes avec les encadrants du GIAP

**APE Corsier** : Le déplacement d'une école à l'autre à midi est encadré par les animateurs du GIAP y a-t-il des règles ?

**Anne** : Normalement oui

**APE Chêne-Bougeries** : On a eu des problèmes avec de nouvelles installations modernes de jeux. Il faudrait les sécuriser car plusieurs enfants sont tombés pendant les récréés ou les parascolaires comme le cas d'une petite fille en septembre qui maintenant porte un corset. On a rapporté ces faits à la mairie mais elle dit que les jeux sont aux normes d'où notre pétition. On a même contacté le fabricant qui veut bien sécuriser...on verra

#### ▪ Lettres devoirs parents

**Stéphanie Baron Levrat** : Rédaction fut lente mais la lettre est finalisée et va être envoyée. Nous ne sommes pas très satisfaits car dans cette lettre pas de distinction entre Lieux surveillés et Etudes Surveillées. En effet, pour le moment la DEP ne peut pas assurer ces deux lieux dans toutes les écoles. Mais les parents sont encouragés à aller parler aux enseignants s'il y a un problème de devoirs même si l'enfant n'est pas en difficulté scolaire. Le GAPP a précisé à la DEP que ces deux lieux sont un objectif et désire réellement que cela se fasse dans toutes les écoles. Etudes Surveillées normalement partout. Un fait positif dans ce dossier c'est la collaboration avec la DEP.

**APE Collex-Bossy** : Chez nous, il n'y a pas d'Etudes Surveillées.

**Stéphanie Baron Levrat** : Il faut nous le dire si cela ne fonctionne pas.

**Beata Godenzi Rasmussen**: La lettre donnera aux parents un élément de discussion pour mettre en place ces Etudes Surveillées.

**APE Jacques-Dalphin** : Si la maîtresse dit non pour Etudes Surveillées que faire ? La lettre peut-elle être utilisée pour insister ?

#### ▪ Dernière CEP

**Stéphanie Baron Levrat** : Vous avez normalement reçu les infos CEP d'octobre et de novembre.

#### ▪ Questions sur la santé

**Stéphanie Baron Levrat** : On souhaite parler de la santé même si la commission n'existe plus.

**APE Collex-Bossy** : J'ai demandé un lavabo pour que les enfants se brossent les dents à midi et on a presque ri à ma proposition....je sens que cela ne se fera pas.

**Anne Thorel Ruegsegger** : Renseignez-vous car cela existe ailleurs, je me tiens à disposition pour en discuter.

#### ▪ Adhésion du GAPP à la FAGE en vue de la constituante

**Stéphanie Baron Levrat** : Constitution de Genève va être révisée : la votation va avoir lieu le 24 février 2008. D'autres cantons ont déjà révisés leur constitution. Il y aura alors une constituante de 80 personnes siégeant pendant 4 ans pour faire la nouvelle Constitution. Je pense que le milieu associatif devrait être représenté d'où la création de la Fédération des Associations Genevoises. Dans la Constitution, il y a des articles sur l'éducation, etc. Le GAPP est donc devenu membre afin de soutenir la FAGE pour qu'elle ait une chance d'avoir un siège dans cette constituante.

Circulation de la pétition pour avoir affichage gratuit lors des votations et inscription de la FAG en tant que comité favorable à la révision de la Constitution dans la brochure des votations.

**APE UCE Bosson** : Peut-on faire un bilan sur les notes moyennes ?

**Anne Thorel Ruegsegger** : Pour l'instant peu d'éléments pour en discuter mais très intéressant ...discussion à la CEP...mais on le fera aussi en Assemblée.

- Vernissage Ethnopoly

**Anne Thorel Ruegsegger** : Le vernissage Ethnopoly aura lieu le Samedi 12 janvier 10h30 salle des fêtes des Avanchets (-Salève). Mr Beer sera présent. Vision du film et apéro à la fin.

- Dates du « Beer Tour »

**Anne Thorel Ruegsegger** : Six séances se feront vers avril-juin sur les Conseils d'établissements. On vous contactera bientôt pour la communication etc.  
Je vous communiquerai les dates au mois de janvier

## 1. Divers

**APE Aire-la-Ville** : Je suis allé à la commission des parcs et des jeux de la ville de Genève. Ils ont évoqué l'inauguration du parc des Ouches que je n'ai pas vu. Puis, pendant 1h30, il y a eu une présentation du parc/jeux de Trembley par l'architecte qui l'a fait...un parc très beau et très cher.

**FIN**